

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06469 Numéro SIREN : 401 723 408 Nom ou dénomination : FRANCE ACTIVE GARANTIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2020 sous le numéro de dépôt 13263

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/13263

Déposant :

Nom/dénomination : FRANCE ACTIVE GARANTIE

Forme juridique : Association émettant des obligations

N° SIREN : 401 723 408

N° gestion : 2015 B 06469



E ACTIVE GARANTIE - FAG

nonyme
cial de 10.976.821 €
08 RCS Bobigny
nklin, Tour 9
ntreuil

ORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ES COMPTES ANNUELS

clos le 31 décembre 2019

et 2020



Handwritten signature in blue ink.

VE GARANTIE - FAG

décembre 2019

saire aux comptes sur les comptes annuels

rale de la société FRANCE ACTIVE GARANTIE

mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons
es comptes annuels de la société FRANCE ACTIVE GARANTIE relatifs à
décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont
onseil d'Administration le 29 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles
n contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables
et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de
nsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de

i-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

nion

notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
s éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder

ui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie
ommissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent

otre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous
la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et
vons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la
ssaire aux comptes.

use l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les
démie de coronavirus « COVID-19 » pour la société exposées dans la note de
annuels concernant les événements postérieurs à la clôture.



Appréciations - Points clés de l'audit

dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus utiles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur l'application des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des évaluations retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels d'ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la conclusion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments pris isolément.

Conclusions

ont procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables aux sociétés à responsabilité limitée, aux appréciations spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Conclusions sur les comptes annuels et les autres documents adressés aux Actionnaires

observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux

événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils ont communiqué à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais prescrits à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part une réserve : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles ne relèvent pas du périmètre des informations à produire.

Conclusions sur les informations relatives au gouvernement d'entreprise

existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires, des informations requises par les articles L.225-37-3 du code de commerce.

Conclusions sur la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise et les comptes annuels

direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle des opérations et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'erreurs significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser

le Commissaire d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de contrôler les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le contrôle interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au contrôle des comptes annuels et financiers.

ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels
de la
de l'audit

d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, tel que qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permettrait de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on ne peut pas s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, avoir des conséquences économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur les comptes annuels.

L'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

L'audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables au commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Le commissaire aux comptes évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime pertinents et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la dissimulation, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du droit ;

La connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère fiable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations fournies dans les comptes annuels ;

Le caractère approprié de l'application par la direction de la convention de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou l'absence d'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, mais le commissaire aux comptes rappelle que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus ;

La présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



Signature

d'Audit

Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux
comme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos
ns également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives
que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à
traitement de l'information comptable et financière.

galement au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du
37-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en
es sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de
e code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas
s entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre
s mesures de sauvegarde appliquées.

020


advisory
amin IZARIE
mptes





Comptes annuels

France Active Garantie

3 rue franklin
93100 Montreuil
0153242642

Du 01/01/2019 au 31/12/2019



Handwritten signature in blue ink.



at

uille

actifs et passifs
es des créances et des dettes
es au bilan
itaux propres



Handwritten signature in blue ink.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/19

**départition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de
os et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
erte de 1 033 458 euros avant affectation.**

**durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2019 au
9.**

tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

==--==--==--==



Handwritten signature in blue ink.

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
crédit	5 000 000		5 000 000	
3PI France)	33 375 927		33 375 927	27 557 651
fixe	26 559 438	26 559 438		
table	123 685 173		123 685 173	125 749 531
s à long terme				
achat				
	586 646	546 396	40 250	30 912
	240 282	136 227	104 055	123 637
ment				
(es)	4 589 872		4 589 872	5 820 112
	4 029 104		4 029 104	4 954 459
TOTAL ACTIF	198 066 442	27 242 061	170 824 381	164 236 302



Handwritten signature in blue ink.

	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
e crédit		
	4 746 538	2 213 890
	11 452 177	9 024 639
ement		
	33 967 415	33 248 144
	94 746 415	92 804 335
raux (FRBG)		
	25 911 835	26 945 293
	10 976 821	10 976 821
	9 384 048	9 384 048
	341 002	334 127
a affecté		
	6 243 422	6 112 789
	(1 033 458)	137 508
TOTAL PASSIF	170 824 381	164 236 302

ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31/12/2019	31/12/2018
	537 117 437	474 415 292
	31/12/2019	31/12/2018
	253 516 340	187 517 640



Handwritten signature

	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
	3 861	23 549
bail et assimilées		
bail et assimilées		
on simple		
n simple		
ble		
	2 520 497	1 686 813
	(32 066)	(26 971)
des portefeuilles de négociation		
des portefeuilles de placement et assimilés	2 192 832	1 147 710
ements et transfert de charge		
caire	57 439	
caire	(52 592)	(23 133)
	4 689 971	2 807 968
	(3 528 100)	(2 567 685)
ux dépréciations s/ immo corp. et incorp.	(35 288)	(31 479)
	(2 591)	
		88 306
	1 123 992	297 109
	1 123 992	297 109,04
ilisés		
RS	1 123 992,46	297 109,04
	(2 157 451)	(159 601)
ovisions réglementées		
	-1 033 458,17	137 508,04
	76,03 %	92,60 %



Handwritten signature

GENERALES - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Présentations Générales comptables appliquées

Comptes annuels de France Active Garantie sont présentés selon les principes applicables en France aux établissements de crédit et sociétés de crédit conformément au règlement de l'ANC 2014-07 du 26 novembre 2014. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat, le hors bilan et complètent l'information donnée par les deux premiers documents. Ils ont été établis en respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des exercices et de permanence des méthodes.

Faits majeurs de l'exercice

2019 a été marqué par les faits caractéristiques suivants :

1. La nouvelle offre de garantie sur le 1^{er} trimestre 2018, basée entre autres sur l'engagement des entrepreneurs accompagnés, porte ses fruits avec une croissance sur les publics les plus précaires et sur les territoires fragiles. L'activité est marquée par une forte croissance.

2. La direction de l'exploitation avec une révision des rattachements des services.

3. La décentralisation de la mise en place des opérations au niveau des agences territoriales ;

4. Le client rattaché au service marketing pour renforcer la dimension commerciale ;

5. Le service du recouvrement et du contentieux : création d'un service dédié au suivi des dossiers, service recouvrement/contentieux plus en lien avec la fonction juridique.

Présentations de méthodes et de présentation, de modalités de comptation

Le changement de méthode comptable n'a eu lieu pour l'exercice 2019.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Les effets de l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités commerciales sur le plan mondial. Cette crise s'est matérialisée par le confinement d'une grande partie de la population mondiale avec pour conséquence le ralentissement de l'activité économique.



a des impacts sur notre activité depuis mars 2020, sans toutefois remettre en continuité d'exploitation de la société.
n'a toutefois pas d'impact sur les comptes clos au 31 décembre 2019

description des mesures mises en œuvre pour assurer la continuité d'exploitation

La première de la direction est de préserver la santé de ses collaborateurs et des mesures prises en ce sens et évolueront avec la situation Le PUPA (Plan d'Urgence d'Activité) a été activé dès le 16 mars 2020 et a été rapidement opérationnel avec un recours au télétravail, un recours restreint au chômage partiel pour les salariés du secteur et de la dématérialisation des traitements des opérations.

description des mesures d'aide mises en œuvre pour nos clients

Mis en place plusieurs mesures afin d'accompagner nos clients dans le cadre de la crise dont notamment :

Facilité des prêts de FAI : il ne s'agit pas de réaliser des reports dits de facilité, cette facilité est réalisée dans un cadre bien précis avec une démarche plus structurée et impliquant les parties prenantes du projet.

La France Active pour accompagner la reprise d'activité post crise avec des interventions financières adaptées :

Mise en place d'un prêt relance solidaire pour accompagner la reprise d'activité post crise sanitaire.

Prime secours à destination des petites associations.

Suivi renforcé pour identifier les situations nécessitant un accompagnement financier.

Garantie de la durée de la garantie de France Active Garantie de 6 mois dans la mesure des conditions générales.

description des conséquences attendues de la crise pour la société

La situation inhérente à une crise de cette ampleur ne nous permet pas à ce stade de quantifier l'impact de cette situation sur la marche de nos affaires.

Toutefois que les incidences pourraient être les suivantes :

Augmentation du volume d'opération de garantie mise en place durant le 1^{er} trimestre 2020,

Impact de la sinistralité des opérations couvertes actuellement par la société FAG, la PNB en 2020, liée à l'effet comptable combiné de l'allongement des durées de crédit accordées aux banques impactant ainsi la part des produits de commission résultant sur 2020 du fait du mécanisme d'étalement comptable des commissions calculé sur la base du capital restant dû des emprunts sous-jacents, et un impact de la mise en place d'opération de garantie sur une partie de l'exercice.

SUR LE BILAN

Augmente de 4,02%, passant de 164,2 M€ à 170,8 M€



Étalement des commissions reçues

Le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 daté du 2014 relatif à l'étalement des commissions reçues par un établissement (articles 2111-1 et 2131-1 principalement). Les modalités d'étalement des commissions ont été revues suite à une recommandation de l'ACPR. Jusqu'en 2016, il y avait des frais postérieurs à la mise en place des garanties représentaient 20% de la commission de garantie perçue. Par conséquent, 20% du montant des commissions confirmées étaient étalés linéairement sur la durée des garanties.

Le traitement qui consiste à étaler la commission au prorata temporis, qui était dû, a été mis en place sur le 4^{ème} trimestre 2017.

Concernant le stock étalé selon l'ancienne méthode, il sera suivi jusqu'à

la date de l'enregistrement des commissions a été fixé comme étant la date de l'opération de garantie de FAG auprès du partenaire bancaire. Cette opération intervient après le paiement de la commission de garantie et après la réception des pièces justificatives en provenance des établissements bénéficiaires de la commission. La date de la notification qui constitue un acte conditionnel par lequel FAG s'engage à verser à l'établissement prêteur sous réserve du paiement de la commission (voir les pièces justificatives).

Le stock au 31 décembre 2019 est de 4 455 431.89 €. Il était de 3 136 022.59 € au 31

Évaluation du portefeuille**Principales – Détail du portefeuille**

La valeur des titres cotés est comparée à la valeur comptable en date de clôture du cours afin de constituer des provisions dans le cas où cela serait

nécessaire. Pour les produits financiers, d'un contrat de capitalisation et de certains produits financiers, la rémunération est acquise et comptabilisée dans le poste intérêts. Le montant s'élevait au 31.12.2018 à 4 249 531 €. Au 31.12.2019, cette provision s'élève à 6 153 110 euros.



ation des actifs immobilisés**es – Tableau des immobilisations et des amortissements**

**PTABLES RELATIVES À LA DÉFINITION, À LA VALORISATION ET A LA
N DES ACTIFS :**

formes aux mesures du Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes
latifs à la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la
es actifs.

MOBILISATIONS DÉCOMPOSABLES :

chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations
ctère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou
ents significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure
immobilisation.

S POUR LE TRAITEMENT DES ACTIFS :

RE DES ACTIFS	ENTITÉ NON CONCERNÉE (1)	INSCRIPTION À L'ACTIF	COMPTABILISATION EN CHARGES
ation, honoraires, u frais d'actes sur s incorporelles et	X		
ation, honoraires, u frais d'actes sur s financières	X		
oppement		X	
nt liés à l'acquisition	X		
n'était pas concernée par cette catégorie d'actif en 2009, l'option n'a pas été prise			

ations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition
frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) TTC, étant
ciété n'est pas soumise à la TVA.

AMORTISSEMENT RETENUES :

épassant pas les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable
montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents
ars de l'exercice) et n'ayant pas d'immobilisations décomposables, il a été
a mesure de simplification comptable relative aux amortissements des
non décomposables. Cette mesure consiste à retenir, dans les plans
de ce type d'immobilisations, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle

apte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec
ut des immobilisations obsolètes, des durées d'amortissements retenues,
siduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.



Handwritten signature

nt au Plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode
nt plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés
e linéaire (L).

Les couramment pratiqués sont les suivants :

MOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	MODE (L/D)	DURÉE
mobilitations incorporelles – Logiciels	L	1 an
informatique neuf et d'occasion	L/D	3 ans
e bureau	L	3 ans

ssif est communément appliqué pour le matériel informatique.

pe de rattachement des produits et des charges

et comptabilisés au moment de leur exigibilité.

ns de garantie sont comptabilisées selon le traitement présenté dans la partie

actifs et passifs – Comptes de régularisation

es – Tableau des autres actifs et passifs

ancier des créances et des dettes

es – Echéance des créances et dettes

Prévisions et modalités d'application comptables sur les incertitudes douteuses et les provisions pour risques

s douteuses

à la réglementation comptable et aux demandes de l'Autorité de
tiel et de Résolutions (ACPR), FAG enregistre :

Prêts en garantie en créances douteuses

**ours douteux de tous les fonds de garanties gérés par FAG et non contre
PIFrance Financement et par le Fonds Européen d'Investissement en
risques d'exécution des engagements par signature**

table de comptabilisation des créances douteuses lié aux paiements des
tie / encaissements des contre-garanties ainsi que la constatation de la
isque sur les encours douteux a été revu en 2018 avec la Direction des
mmissaires aux comptes.



Ans

à assurer la traduction comptable de la couverture, par les fonds de garantie du risque net lié aux garanties.

Provision pour engagements pris par le GEFA

Les salariés d'employeurs GEFA a calculé au 31 décembre 2019 via la méthode dite de provision pour Indemnité de Fin de Carrière (IFC) s'élevant dans sa globalité à 23 538 euros. La quote-part de FAG sur 2019 pour les engagements pris par le GEFA a été fixée à hauteur de 23 538 euros.

Le calcul de la probabilité de présence des collaborateurs en CDI au sein du GEFA est basé sur le pourcentage de leur départ à la retraite. Les éléments pris en compte sont la table de turnover (moyenne des turn-over des 5 dernières années / Personnes en CDI à l'initiative du salarié uniquement) et le montant des droits à indemnités.

Le montant de la provision de retraite a été déterminé en appliquant les paramètres suivants :

Proportion : 1.50 %

Proportion des rémunérations : 1.50 %

Proportion du personnel : La moyenne des 5 dernières années et pris en compte de la professionnelle (cadre / non cadre) et l'âge.

Source : statistique Insee

Proportion à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans

Les cotisations sociales moyen retenu pour le calcul de la provision : donnée transmise par l'AGIRC/l'ARCCO.

Provision pour risques et charges

Provision – Tableau des provisions

Les modalités de création des fonds de garantie précisent que FAG agit pour le compte de la garantie ce qui implique que les dotations aux provisions pour risques et charges doivent être neutralisées pour ne pas avoir d'impact sur le résultat de FAG.

Le tableau comptable est le suivant :

En cas de survenance d'impayés de plus de 90 jours ou d'un événement déclencheur constatée sur les prêts garantis, les engagements de garantie sont déclassés en douteux conformément à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) du 14/08/06 et en application du règlement n°2014-07 de l'ANC.

Les engagements font l'objet de dotations pour risques d'exécution des engagements de garantie à hauteur des montants non réglés par les garanties BPIFrance, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse d'Allocations Retraite (CAR), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse d'Allocations Retraite (CAR) et FEI.

La provision de la provision pour risques enregistrée s'effectue par la neutralisation de la provision en contre partie de la diminution de la masse globale des fonds de



Dotation pour créances douteuses

Les fonds de création des fonds de garantie précisent que FAG agit pour le compte de la garantie ce qui implique que les dépréciations des créances douteuses issues de la garantie doivent être neutralisées pour ne pas avoir d'impact sur le résultat.

FAG est appelée en qualité de garant, les sommes appelées viennent en déduction des cours des fonds de garantie concernés figurant au passif.

Le compte est le suivant :

En phase contentieuse, les appels en garantie sont déclassés en créances douteuses conformément à la demande de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Les fonds font l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants non réglés par la Bpifrance Financement et FEI.

La dépréciation de la dépréciation opérée s'effectue par la neutralisation de la dotation.

Dotations sur les dettes subordonnées

Fonds de garantie Loi Galland

Le mécanisme des fonds de garantie tels qu'ils ont été conçus a pour effet de couvrir intégralement les sinistres par les fonds de garantie au moment de leur survenance.

En garantie, une dépréciation en créances douteuses est constatée. (Cf. point 1.2.2.1)

Fonds de garantie Loi Galland

Les fonds de garantie Loi Galland ont été alimentés des dotations nouvelles, des appels en garantie, des imputations de sinistres, des remboursements de sinistres antérieurs, des dotations Bpifrance Financement et des intérêts versés au titre des années antérieures.

En 2018, les dotations versées aux fonds de garantie s'établissaient à 4 995 137 €. Les dotations en attente de versement s'élevaient à 4 995 137 €. Les sinistres s'élèvent à 32 090 585 € et font l'objet d'une couverture par dotation pour risques de la part non réglée par Bpifrance Financement. Les dossiers ayant donné lieu à décaissement au titre des sinistres sur l'exercice 2018 s'élèvent à 5 723 889 €.

En 2019, les dotations versées aux fonds de garantie s'établissaient à 3 037 637 €. Les dotations en attente de versement s'élevaient à 3 037 637 €. Les sinistres s'élèvent à 37 190 939 € et font l'objet d'une couverture par dotation pour risques de la part non réglée par Bpifrance Financement. Les dossiers ayant donné lieu à décaissement au titre des sinistres sur l'exercice 2019 s'élèvent à 865 980 €.



Fonds de garantie d'Etat

Le fonds est constitué d'un solde comptable unique et se décline en quatre champs :

- le champ bancaire pour les prêts à la création ou la reprise d'entreprises à l'initiative de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de précarité (ci-après désignée garantie égalité accès, microcrédit) ;

- le champ de prêts bancaires et extra bancaires à destination des demandeurs d'emploi en situation de difficulté d'insertion professionnelle ou en situation de précarité (ci-après désignée garantie égalité accès, microcrédit) ;

- le champ de prêts en faveur des entreprises sociales et solidaires, dont les entreprises d'insertion, les structures d'insertion par l'activité économique à travers des garanties d'insertion et extra-bancaires, (ci-après désignée garantie solidarité insertion) ;

- le champ bancaire en faveur des territoires fragiles (quartiers prioritaires de la ville, zones de revitalisation rurale, outremer) pour les porteurs de projets qui sont domiciliés sur ces territoires ou qui y implantent, reprennent ou créent une entreprise (ci-après désignée garantie égalité territoires).

Un compte bancaire rémunéré a été ouvert pour le FOGEFI et des placements de trésorerie ont été effectués, afin d'isoler les opérations relatives à la gestion du FOGEFI. En vertu de la convention, les produits nets des placements de ses disponibilités sont affectés au fonds de garantie.

Le fonds Etat prévoit d'isoler à chaque fin d'exercice le montant des encours du FOGEFI, dégageant ainsi les disponibilités du fonds.

La Garantie mobilise le Fonds Européen d'Investissement en contre-garantie du FOGEFI. Le contrat a été signé le 23 janvier 2018 pour une mise en œuvre à partir de 2018 et pour une durée de 2 ans.

En matière de **prêts unitaires**, il couvre un niveau minimum de production de 182 M€ de chiffre d'affaires (avec un maximum de 235 M€) avec une prise en charge de 17 % de sinistre (soit 2 M€ maximum).

L'éligibilité du FEI permettent de couvrir une très grande partie de l'activité des entreprises et de plus de 12 mois, d'un montant maximum de 150 K€).

La part du FEI a une quotité de 30%.

En matière de **prêts de portefeuille**, il couvre un niveau minimum de production de 52 M€ de chiffre d'affaires (avec un maximum de 60 M€) avec une prise en charge de 11 % de sinistre (soit 3 M€ maximum).

La part du FEI a une quotité de 50%.

Fonds de garantie d'Etat

Le solde du fonds de garantie d'Etat, qui représentait 39 920 861 € de solde au 31 décembre 2018 et les engagements douteux représentant 11 058 512 €, comprennent des dotations nouvelles, des cotisations de mutualisation, des remboursements, des remboursements de sinistres antérieurs, des frais de justice, des produits des comptes bancaires des années antérieures et de l'exercice 2018.



COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

total du fonds de garantie d'Etat, qui représente 33 004 554 € de solde au 31 décembre 2019 et les engagements douteux représentant 11 058 512 €, a été des dotations nouvelles, des cotisations de mutualisation, des imputations des remboursements de sinistres antérieurs, des frais de justice, de la des comptes bancaires des années antérieures et de l'exercice 2019.

Le Cohésion Sociale

écarter d'un grand nombre de personnes ou de foyers constitue un handicap d'insertion sociale et professionnelle et à la création d'activités et d'entreprises de projets personnels dont ils sont porteurs. C'est à ces situations multiples, socialement et économiquement que le plan de Cohésion Sociale répond par le fonds de cohésion sociale (le « FCS ») destiné à « garantir à des fins de prêts à des personnes physiques ou morales et des prêts à des chômeurs ou minima sociaux créant leur entreprise ».

accordées par FAG à travers les fonds de garantie « Loi Galland » et les fonds de garantie entrent pleinement dans le champ d'intervention du FCS.

Intégralement les Fonds de garantie d'Etat (FOGEFI) et co-dote les Fonds de garantie de Galland au côté des partenaires locaux, essentiellement les collectivités dans certains cas des partenaires privés.

En 2019, le solde du FCS s'élève à 67 421.4 K€ se répartissant ainsi :

En K €	
FAG vis-à-vis du FCS au 31/12/2018	60 988,37
Prêts versés par la CDC	11 514,50
Prêts perçus	44
	1 277,33
	-5 645,53
France	-177,14
	18,31
FAG vis-à-vis du FCS au 30/06/2019	68 019,84
Prêts versés par la CDC	2 215,00
Prêts perçus	73,47
	1 981,25
	-4 644,73
France	-367,97
	144,55
FAG vis-à-vis du FCS au 31/12/2019	67 421,40



Signature

ET DE TRANSFERT DE LA GESTION DU FCS A BPIFRANCE

de la réorganisation du soutien à l'entrepreneuriat, l'Etat a engagé des
avec la Caisse des dépôts et Bpifrance pour transférer la gestion du FCS à

aux propres

exercice, le capital est composé de 708 182 actions de 15,50 €.

es – Tableau de variation des capitaux propres**SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

hausse de 67% par rapport à 2018 passant de 2,8 M€ à 4,7 M€

ts : produits et charges

produits assimilés correspondent à la rémunération des comptes bancaires
part conventionnelle des produits nets du placement des disponibilités des
ie d'Etat reversée annuellement à France Active Garantie.

charges assimilés correspondent à la quote-part de produits financiers venant
ds de garantie en application des différentes conventions.

**ations relatives aux frais facturés par le Groupement
employeurs GEFA**

es frais de mise à disposition du personnel et de fonctionnement supportés
nement d'employeurs GEFA et incombant à France Active Garantie est
autres achats et charges externes ».

t est évaluée en fonction du prorata de l'utilisation du personnel du
employeurs par la SA France Active Garantie. Elle se décompose de la
e :

Tableau des charges engagées via le GEFA

	Exercice 2019	Exercice 2018
ements	1 708 671	1 434 897
et fiscales		
nement	215 989	114 120
TOTAUX	1 924 660	1 549 017



Handwritten signature

relations entre le Groupement d'employeurs GEFA et France Active important de rappeler les points suivants :

ÉTÉ ET SOLIDARITÉ ENTRE MEMBRES DU GROUPEMENT : La SA France Active, membre utilisateur adhérent du groupement d'employeurs, est pour chaque salarié mis à disposition, des conditions d'exécution du travail déterminées par les dispositions légales en vigueur, la convention collective de l'Union du Groupement. Conformément à la loi du 25 juillet 1985, tous les groupements sont solidairement responsables des dettes salariales et sociales.

d'occupation des locaux

au 1^{er} trimestre 2009, les loyers et les frais annexes sont désormais supportés par France Active et refacturés par cette dernière au vu de clés de répartition préalablement fixées.

Modalités d'application comptables des dotations aux provisions pour risques et créances douteuses

Le mécanisme des fonds de garantie, les dotations aux provisions pour créances douteuses doivent être neutralisées intégralement. Cette neutralisation s'effectuait par un compte de transfert de charges qui contribuait à gonfler fortement les postes « autres charges et déduction bancaire » du compte de résultat et créait un volume de charges ne reflétant pas l'activité réelle. Aussi, il a donc été décidé de revoir ce mécanisme en enregistrant la neutralisation des dotations (produits) en atténuation de charges.

Dotations relatives à l'impôt

au d'accroissements et allègements de la dette future d'impôt	
	Montants
Dotations réglementées	
Dotations nettes à court terme	0
Total Accroissements	0
Dotations non déductibles l'année de comptabilisation	0
Dotations pour risques et charges	0
Dotations pour indemnité de départ à la retraite	
Dotations pour Organic	0
Dotations à étaler des commissions perçues en 2012	0
Valeurs liquidatives sur OPCVM	0
Dotations moins valeurs nettes à long terme	0
Total Allègements	0



Signature

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Résultat fiscal de l'exercice	
Résultat fiscal	7 007 905
	140 000
	2 017 451
Total impôt	2 157 451

a fait évoluer les modalités d'étalement des commissions de garantie de l'ACPR. Jusqu'en 2016, il était évalué que les frais postérieurs des garanties représentaient 20% du montant de la commission de . Par conséquent 20% du montant des commissions confirmées étaient ent sur la durée des garanties octroyées.

de traitement réalisé en 2017 consiste à étaler la commission au prorata ital restant dû. De fait, la quote-part des commissions à étaler est plus

a décidé de corriger l'écart entre les traitements fiscaux et comptables S 2019 est désormais calculé en prenant en compte les commissions de es et non uniquement les commissions comptabilisées avec étalement la régularisation dans son intégralité de l'IS sur la part des commissions 7 et 2018 et qui reste à étaler à fin 2019.

grations, l'IS 2019 s'élève à 2 157 K€.

S INFORMATIONS

ements hors bilan

engagements donnés figurant au hors bilan représente le montant cumulé s sains de garantie pris par la SA France Active Garantie au 31 décembre t ajouté le montant des contentieux en cours qui n'ont pas donné lieu à 31 décembre 2019.

engagements reçus figurant au hors bilan représente la somme des contre garantie reçus de Bpifrance Financement et le FEI.



COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

ENGAGEMENTS DONNES

	31/12/2019	31/12/2018
crédits distribués	537 117 437	474 415 292
Fonds d'Etat	169 128 572	182 866 028
Fonds Galland	367 988 864	291 549 263

ENGAGEMENTS RECUS

	31/12/2019	31/12/2018
sur cautions sur crédits distribués	253 516 340	187 517 640
Fonds Galland (BPIFrance + FEI)	191 980 625	109 579 559
autres fonds FOGEFI (FEI)	61 535 715	77 938 080

Génération des membres des organes administratifs et de direction

Génération n'a été allouée aux membres des organes administratifs et de direction de la société.

Engagement en matière de pension, complément de retraite

Engagement, notamment en matière de pension, complément de retraite et de retraite anticipée, n'a été contracté à leur profit.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Conformément aux articles R 123-198 et R 233-14 du Code de commerce, il est fait mention du montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au bilan de l'exercice et facturés au titre du contrôle légal des comptes, soit

Engagement des actifs

Conformément à l'article R. 511-16-1 du décret n° 2014-1315 du 3 novembre 2014, le résultat net par actif, calculé en divisant le résultat net par le total bilan, s'élève à -0,605% en 2019 contre 0,0837% au 31 décembre 2018.

Augmentation de capital

En 2015, FAG a réalisé deux augmentations de capital permettant d'atteindre un montant de 10 977 K€, assortie d'une prime d'émission de 9 384 K€.



Signature

ANNEXES



Handwritten signature in blue ink

Détail du portefeuille

	Titres de transaction	Titres d'investissement	Titres de placement	Plus-values latentes	Provisions au bilan
ixes			5 000 000		
			52 500 000		
bles			65 000 000		
			6 153 110		
TAL			128 653 110		

	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
LLES	561 603	25 043		586 646
elles n cours	561 603	25 043		586 646
ES	240 282			240 282
nents	195 826			195 826
tique	44 456			44 456
S	125 749 531	2 903 578		128 653 110
ées	5 000 000			5 000 000
enus fixes	51 500 000	1 000 000		52 500 000
	65 000 000			65 000 000
es	4 249 531	1 903 578		6 153 110
GÉNÉRAL	126 551 416	2 928 621		129 480 038



Handwritten signature in blue ink.

	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
LES	530 691	15 705		546 396
	530 691	15 705		546 396
elles cours				
ES	116 645	19 583		136 227
ents	72 188	19 583		91 771
ique	44 456			44 456
GÉNÉRAL	647 336	35 287		682 623

Montant

bil des autres actifs	31/12/2019	31/12/2018
Garantie des dépôts	32 063	38 576
e garantie	2 780 301 1 809 571	3 497 137 2 284 399
TOTAL	4 621 935	5 820 112

bil des autres passifs	31/12/2019	31/12/2018
	1 998 006 145 960 2 602 573	57 322 2 156 568
TOTAL	4 746 538	2 213 890

comptes de régularisation	31/12/2019	31/12/2018
	17 774 7 922 4 003 407	21 422 4 933 036
TOTAL	4 029 104	4 954 459

comptes de régularisation	31/12/2019	31/12/2018
ommissions utres	5 418 250 6 033 927	3 136 023 5 888 616
TOTAL	11 452 177	9 024 639



s Créances et Dettes

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 25/06/20
Tenue de compte EURO

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
SEMENTS DE CREDIT	33 375 927 31 489 140 1 886 787	33 375 927 31 489 141 1 886 787	
Garantie des dépôts	4 621 935 32 063	1 809 571	2 812 364 32 063
e garantie	2 780 301		2 780 301
	1 809 571	1 809 571	
N	4 029 104 17 774 7 922 4 003 407	4 029 104 17 774 7 922 4 003 407	
GÉNÉRAL	42 026 967	39 214 603	2 812 364

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	4 746 538 1 998 006 145 960 2 602 573	3 092 412 1 998 006 145 960 948 447	1 654 126 1 654 126	
ommissions	11 452 177 5 418 250 6 033 927	1 517 110 1 517 110 	9 935 067 3 901 140 6 033 927	
GÉNÉRAL	16 198 715	4 609 522	11 589 193	



Handwritten signature

Bilan

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 25/06/20
Tenue de compte EURO

	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
issements x es de 30% ion s				
EMENTÉES				
par signature à terme nalités ge simil.	33 227 197 20 947	127 127 537 2 591	126 410 857	33 943 877 23 538
mmo. t s et rges				
CHARGES	33 248 144	127 130 128	126 410 857	33 967 415

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
	10 976 821			10 976 821
	9 384 048			9 384 048
	334 127	6 875		341 002
tractuelles	6 112 789	130 632		6 243 422
	137 508	(1 033 458)	137 508	(1 033 458)
	26 945 293	(895 950)	137 508	25 911 835

**Extrait du procès-verbal de l'Assemblée
Générale Ordinaire France Active Garantie du
9 juillet 2020 – Résolutions adoptées -**

Première résolution :

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2019.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution :

L'assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leur gestion et de l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence de signature de nouvelles conventions, en prend acte.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se montant à - 1 033 458,02 €. € comme suit :

- Intégralement au poste report à nouveau

L'assemblée générale ordinaire approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter la perte de l'exercice en report à nouveau dans sa totalité.

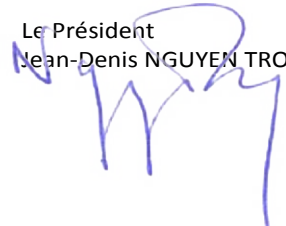
Le report à nouveau étant de 6 243 421,87 €, celui-ci s'élèvera à 5 209 963,85 €

L'assemblée reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Sixième résolution :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir notamment toutes formalités juridiques de publicité et de dépôt.

Le Président
Jean-Denis NGUYEN TRONG



AGO FAG DU 9/07/2020

Société anonyme
Au capital de 10 976 821 Euros
Tour Cityscope – 3, Rue Franklin 93100
Montreuil - R.C.S. N° 401 723 408